

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL (CM)
DU MARDI 31 MAI 2016, A 19 H 30**

L'an deux mille seize, le 31 mai,

Le conseil municipal de la commune de Bouilly dûment convoqué le 24 mai 2016, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Louis Dufaut, maire.

Etaient présents : Christian De Wreede, Jean-Louis Dufaut, Benoît Groux, Evelyne Juffin, René Marche, Francine Ninoreille, Isabelle Noël, Marie-Noëlle Périn, Laurent Péronne, Céline Pestel et Claude Santune.

Arrivée à 20h20 : Alain Hourseau

Etaient absentes représentées : Sandrine Petit représentée par Isabelle Noël et Carole Monlouis-Boniface, représentée par René Marche.

Etait absente : Carène Laffilée.

Le compte rendu du CM du 1^{er} mars est adopté à l'unanimité.

Secrétaire de séance : Evelyne Juffin

Ordre du Jour :

1) Schéma Départemental de Coopération Intercommunal

Madame la Préfète de l'Aube soumet aux conseils municipaux de toutes les communes concernées, les projets d'arrêté suivants afin de recueillir leur avis.

a- Fusion extension au Grand Troyes

A l'unanimité, le CM émet un avis défavorable sur le projet de fusion extension de la communauté d'agglomération du Grand Troyes aux Communautés de communes de Bouilly-Mogne-Aumont, Seine Barse, Seine Melda Coteaux et aux communes de Bucey-en-Othe, Estissac, Fontvannes, Messon, Prugny et Vauchassis.

Le CM pourrait réviser son jugement si un véritable partenariat était mis en place, avec des échanges qui permettraient d'étudier tous les cas de figure.

Il est très regrettable que la communauté de communes Bouilly-Mogne-Aumont n'ait pas pris la peine de consulter les communes la constituant avant de demander son rattachement à la communauté du Grand Troyes. Les délégués des communes au conseil communautaire ont donc voté pour cette option sans concertation avec leur municipalité respective.

Les communes "rurales" qui font désormais partie du milieu urbain n'ont aucune idée de l'impact réel qu'aura cette décision dans le futur. La commune de Bouilly, quant à elle, en a eu un aperçu puisque la commission instruisant les demandes de DETR (dotation d'équipement en territoire rural) a refusé celle déposée dans le cadre du projet de construction d'une halle sportive. Le motif du refus : la commune est située en territoire urbain et ne peut donc prétendre à une dotation de nature rurale.

Pour être rattaché à une communauté de communes, il faut qu'il y ait une continuité territoriale.

La commune de Bouilly, actuellement enclavée, devrait donc s'entendre avec l'une des communes limitrophes afin que les deux communes soumettent leur départ du Grand Troyes et proposent leurs candidatures à la communauté de communes choisie. Deux options possibles : demande de rattachement à la communauté de communes du Pays d'Othe Aixois ou bien, à la communauté de communes du Chaourçois et du Val d'Armance.

Arrivée d'Alain Hourseau à 20h20

b- Dissolution du Syndicat de Gestion du Gymnase Intercommunal

Après débat, le CM, à l'unanimité, émet un avis défavorable quant au projet de dissolution du Syndicat de Gestion du Gymnase Intercommunal.

Pour être dissous, il conviendrait au préalable qu'une collectivité reprenne la compétence du syndicat en matière de gestion des équipements sportifs. Or, la communauté du Grand Troyes ne l'a pas.

A titre d'information, M. le Maire précise :

- que le gymnase est utilisé par les élèves du collège de Bouilly, par l'UNSS (Union National du Sport Scolaire) et par certaines associations sportives ;
- qu'en raison de la dangerosité du site, il a été contraint, tout dernièrement, de prendre un arrêté municipal interdisant l'accès du gymnase. La réouverture dépendra de l'avis de la commission de sécurité ;
- que le SGGI a programmé des travaux de remises en état du bâtiment. Le projet de dissolution du syndicat et l'absence d'un éventuel gestionnaire reprenneur retardent le début des interventions.

Si des solutions ne sont pas envisagées rapidement, il est à craindre que les élèves, les associations et les autres utilisateurs ne puissent plus exercer leurs activités sportives, au gymnase.

c- Dissolution du Syndicat de Construction du Centre de Secours

Par 11 VOIX POUR (dont 2 pouvoirs) et 3 Absentions : Ch. De Wreede, B. Groux et C. Pestel, le CM est favorable à la dissolution du Syndicat de Construction du Centre de Secours, sous réserve que les propositions, concernant la cession des biens du syndicat émises par le CM au cours de sa séance du 20 novembre 2007, soient bien prises en compte.

Pour mémoire, le syndicat avait pour compétences l'entretien et la gestion du bâtiment. Elles ont été transférées au Syndicat Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS). L'existence du syndicat a été maintenue mais le bureau n'a pas été renouvelé.

2) Modifications budgétaires

a- Annulation de créance

Courant mai, le Centre des Finances Publiques de Bouilly a signalé que la créance due par la commune de Sommeval, concernant les frais scolaires datant des années 2003 et de 2004, s'élevait à 6 091,32 € au lieu de 6 106,00 €.

En conséquence, le CM accepte à l'unanimité d'admettre en créance éteinte la somme de 6 091,32 €. Cette délibération annule et remplace celle qui a été prise au cours de la séance du CM du 5 avril 2016.

b- Opération d'ordre

Une erreur technique a été faite au budget communal.

Afin de régulariser l'équilibrage des opérations d'ordre, le CM accepte à l'unanimité de prendre la somme de 3 034,25 au compte 6811, chapitre 042 et de la mettre au compte 022 "dépenses imprévues".

3) Renouvellement des membres de l'Association foncière de remembrement

La Chambre de l'Agriculture informe la municipalité que les membres de l'Association foncière de remembrement doivent être renouvelés. Le conseil municipal est chargé de leur soumettre la liste des postulants qui sera validée par leur service.

M. le Maire propose au CM de leur transmettre la liste des membres actuels.

En tant que propriétaire foncier, Alain Hourseau se porte candidat. Il demande, par ailleurs, qu'une information soit transmise à tous les propriétaires fonciers du territoire communal afin qu'ils puissent, s'ils le souhaitent, déposer également leur candidature.

Le dossier est reporté à une prochaine séance.

4) Forêt : mise à l'état d'assiette de la coupe prévue le long de la RD 72

Avant d'être présenté et débattu en conseil municipal, J-C Santune, en tant qu'agent de l'Office National des Forêts, demande que le dossier soit étudié par les membres de la commission des Bois.

Le dossier est reporté à une prochaine séance.

5) Syndicat Intercommunal des Ecoles de Bouilly-Souligny-Javernant-Sommeval : renouvellement de la convention de mise à disposition des secrétaires

Monsieur le Maire fait lecture des conventions concernant la mise à disposition des secrétaires au syndicat intercommunal des écoles de Bouilly-Souligny-Javernant-Sommeval.

Le CM donne son accord à l'unanimité.

6) Demande de subvention exceptionnelle

Jonathan Clais, jeune administré de la commune de Bouilly et créateur du site web AdosHits, sollicite une subvention exceptionnelle car il envisage de changer d'hébergeur pour améliorer la qualité d'écoute.

Le CM est d'accord sur le principe mais souhaite savoir combien coûte un hébergeur avant de se prononcer.

Le dossier est reporté à une prochaine séance.

7) Informations diverses.

M. le Maire :

- Centre des Finances Publiques :

Un article dans la presse locale a annoncé officiellement la fermeture de la trésorerie de Bouilly à compter du 1^{er} septembre 2016. L'information a été confirmée à la municipalité par courrier de la Direction, le 13 mai dernier.

Conformément à leurs engagements, ils procéderont au paiement du montant des frais d'aménagement qui ont été pris en charge par la commune. Par ailleurs, les loyers de septembre à décembre 2016 seront acquittés, sauf si les lieux venaient à être loués à un autre bailleur.

- Maladie de Lyme :

Les conseillers qui se sont mobilisés pour mettre en place une action de sensibilisation sur la maladie de Lyme auprès des administrés de Bouilly sont remerciés :

. B. Groux qui a contacté l'association France Lyme pour obtenir des flyers et des pancartes ainsi que la présidente de l'Association Aube-Lyme domiciliée à Bouilly ;

. Ch. De Wreede qui a implanté des panneaux dans les bois.

La multiplication des actions de prévention et des campagnes de sensibilisation sont nécessaires pour que la maladie soit reconnue.

L'implication de l'ARS (Agence Régionale de Santé) est encore aujourd'hui très faible. La maladie est plus facilement détectée chez l'animal (en deux jours) que chez l'homme (en 10 jours). Les tests sérologiques sont encore peu fiables. Il n'existe pas de moyen équivalant à la démostication permettant de lutter contre les tiques...

- Forêt :

Par mail, Jean-Claude Santune, agent de l'ONF, informe la municipalité que deux lots de bois dont les essences, chênes et hêtres, étaient de bonne qualité, ont fait l'objet d'une belle vente.

- Commission de la liste électorale :

Jusqu'à présent la commission de la liste électorale était composée de trois membres : le Maire, un délégué d'administration désigné par le Préfet et un délégué désigné par le Président du Tribunal de Grande Instance.

Tout dernièrement, le Tribunal de Grande Instance a décidé qu'il y aurait dorénavant deux délégués : un titulaire et un suppléant.

- Inscription à l'école maternelle intercommunale :

Les parents d'un enfant qui aura trois ans le 1^{er} février 2017 ont demandé son admission à l'école maternelle en classe de Toute Petite Section.

Habituellement, seuls les enfants ayant 3 ans entre le 1^{er} et le 31 janvier de l'année suivante sont admissibles.

Considérant que la date n'est dépassée que d'un seul jour, la demande a été acceptée.

- Cérémonie commémorative :

N'étant plus chef lieu de canton, la commune de Bouilly n'est plus tenue d'organiser toutes les cérémonies commémoratives.

Par conséquent, la cérémonie commémorative du 18 juin n'aura pas lieu cette année.

- Salle du conseil municipal :

Dans le cadre des élections des primaires de droite, M. Balland a sollicité la salle du conseil municipal les dimanches 20 et 27 novembre 2016. Le prêt sera gracieux.

- Stationnement :

La presse locale, mandatée par la boulangerie Noël, a fait paraître un article "polémique" sur le stationnement au centre de la commune.

L'action menée par ce commerçant est quelque peu étonnante. En effet, il y a quelques mois, en réponse à son courrier, B. Groux, Vice-Président de la commission de la voirie, lui a proposé d'organiser une rencontre avec tous les commerçants voisins pour évoquer le sujet et trouver des solutions adaptées à tous.

N'ayant pas de réponse de l'intéressé, un nouveau courrier a été adressé mais cette fois-ci, aux quatre commerçants situés en face de la mairie. Deux d'entre eux ont indiqué leurs disponibilités. Les gérants de la boulangerie, quant à eux, ne se sont toujours pas manifestés.

Un courrier a été envoyé à la chambre du commerce et de l'industrie afin de solliciter leur avis.

Il a été constaté par ailleurs que certains gérants et employés des commerces voisins garent leurs véhicules sur les emplacements théoriquement destinés à leur clientèle...

- Invitation :

Les membres du CM sont invités à la kermesse des écoles organisée le samedi 18 juin 2016, par l'APAE (Association des Parents et Amis des Ecoles de Bouilly-Souigny-Javernant-Sommeval).

L'invitation est parvenue par mail en mairie et a été transférée sur la messagerie de chaque conseiller.

- Collège Max Hutin :

Les travaux d'aménagement d'une clôture entre le collège et le gymnase, programmés par le Conseil Départemental, ont été réalisés.

Pour information, il faut attendre de connaître le devenir du gymnase qui sera évoqué au cours de la réunion du SGGI le 2 juin 2016, avant de lancer le projet d'aménagement d'un parking dans l'enceinte du collège.

- Halle sportive :

Pour mémoire, une demande de subvention européenne FEADER a été constituée dans le cadre du projet de construction d'une halle sportive à Bouilly.

Le dossier étant incomplet, une rencontre est prévue mercredi 1^{er} juin 2016 avec l'architecte afin de fournir les deux pièces manquantes.

René Marche :

- Urbanisme :

Trois permis de construire ont été déposés dont un projet de logement locatif qui a d'ores et déjà obtenu un avis favorable de l'Architecte des bâtiments de France.

Evelyne Juffin :

- Cimetière communal :

Les devis portant sur l'agrandissement du cimetière : terrassement et portail, seront présentés au cours du prochain conseil.

En ce qui concerne le nouveau columbarium, un administré souhaite poser une porte en pierre gravée à la place de la porte existante. Cette demande n'est pas recevable. La solution proposée consisterait à apposer une plaque sur la porte réglementaire.

En cas de non renouvellement d'une concession cave-urne, les cendres seraient répandues dans le jardin au souvenir.

M. le Maire souhaite connaître l'avis de la commission communale du cimetière, sur ces deux points.

- Vide-grenier :

Le vide-grenier organisé par le comité des fêtes de Bouilly aura lieu le dimanche 26 juin 2016.

- Festivités du 14 juillet :

Il est rappelé à l'assemblée que les festivités du 14 juillet sont organisées par le conseil municipal avec l'aide du comité des fêtes de Bouilly. Une réunion se tiendra le 9 juin prochain.

- Site Web Ados'Hits :

Jonathan Clais, animateur du site, sera présent sur le vide-grenier. Un stand et un branchement électrique seront mis à sa disposition.

- Manifestation :

Le dimanche 18 septembre, Joël Ninoreille propose d'organiser une journée spéciale dédiée aux vieux tracteurs. Cette programmation pourrait être couplée avec un concours de vélos et trottinettes décorés. Les modalités d'organisation restent à définir.

Benoît Groux :

- Centre de secours des sapeurs pompiers de Bouilly :

Une remise de coupe a clôturé la journée du 21 mai dernier, à l'issue du concours de boules organisé par les sapeurs pompiers de Bouilly. Une dizaine d'équipes a été constituée.

- Course de côte :

Environ 500 spectateurs ont assisté à la course de côte organisée par l'ASA Aubeoise, ce dimanche 28 mai 2016. 43 concurrents sur les 48 initialement inscrits ont participé à l'épreuve.

Bien que les comptes ne soient pas encore arrêtés, l'association annonce un bilan déficitaire.

Historiquement, cette compétition est née vers les années 70 à Bouilly. Pour pérenniser cette organisation annuelle qui fait rayonner la commune de Bouilly bien au-delà de la région, B. Groux émet l'éventualité de verser une aide financière à l'association.

Le CM n'est pas contre cette idée. L'association pourrait déposer un dossier de demande de subvention au même titre que les autres associations.

- Information sur les associations sportives locales :

Le Pétanque Club de Bouilly organise un tournoi de boules, le dimanche 5 juin 2016.

Le tournoi festif de l'ASVPO (Aube Sud Vanne Pays d'Othe), aura lieu le dimanche 5 juin 2016.

La fête de fin d'année de l'ASLO (Aube Sud Loisirs Omnisports), aura lieu le dimanche 19 juin 2016.

8) Questions diverses.

A la question d'A. Hourseau, M. le Maire répond que le dossier relatif à la "participation citoyenne" sera évoqué lors de la prochaine réunion du conseil.

La séance est levée à 21 h 50